



Ai je le droit d'installer un portail sur un accès commun

Par **PAPILLON102**, le **14/05/2010** à **18:35**

Bonjour,

Je souhaite installer un portail afin de délimiter notre partie privative. Or pour des contraintes techniques, ce portail ne peut être installé qu'en retrait de notre partie privative et donc sur un chemin d'accès nous appartenant de moitié avec notre voisin.

Ai je le droit de poser ce portail ?

Par avance merci de votre réponse

Par **Untel**, le **16/05/2010** à **02:01**

Bonjour,

Pour faire des travaux sur une partie commune vous devez obtenir l'autorisation de votre voisin.

Mais tout dépend aussi de la configuration de cette partie commune.

Si il s'agit par exemple d'un accès aux deux propriétés les choses deviennent plus compliqués.

Cordialement.

Par amajuris, le 16/05/2010 à 10:19

bonjour,

si votre propriété a le statut de la copropriété vous devez obtenir l'accord de l' A.G.

Pour éviter tout litige ultérieur il est préférable d'avoir une autorisation écrite.

cordialement